

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le dix avril à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2019

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - BATISTA DA CUNHA H. - CESBRON R. DAILLÈRE F. LECOMTE C. ENDUIT C.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. – WILLOCQ A.

Monsieur Patrice GAUTHIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 20 mars 2019 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » :

Présentation du dispositif par Monsieur le Maire. Des soucis pour l'organisation en raison du départ en retraite d'un agent. A revoir ultérieurement.

Monsieur le Maire quitte la séance.

2. ACHAT EQUIPEMENT VIDEO SALLE POLYVALENTE CM20190410-001

Monsieur le Maire a quitté la séance avant toute discussion sur cette question.

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint au maire, prend la présidence de la séance.

La commune de Boismé souhaite acquérir un lot d'équipement vidéo nécessaire à l'installation du vidéoprojecteur dans la salle polyvalente qui appartient à Monsieur Yves MORIN, Maire de Boismé. Ce lot de matériel est proposé pour le prix de 189 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'autoriser l'acquisition par la commune de ce lot d'équipement vidéo pour le prix de 189 € TTC.

Cet achat sera passé en investissement.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

3. AVENANT N°1 CONTRAT DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU VILLAGE COMMERCIAL CM20190410-002

Monsieur le Maire explique que l'architecte M. Jean PIGUET a dû réaliser de nouveaux plans car le projet a été modifié à plusieurs reprises. De plus, un permis de construire modificatif a dû être établi. Tout cela a entraîné un surplus de travail non prévu dans le contrat initial de maîtrise d'œuvre. Il est donc proposé un avenant de 2400 € HT en supplément du marché initial qui s'élevait à 62 946.03 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet d'architecture CAILLAUD-PIGUET concernant des travaux supplémentaires pour la somme de 2 400 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

4. DEFENSE INCENDIE ROUTE DE LA PINIERE :

Les dernières maisons sont pratiquement à 400 mètres de la borne incendie qui est proche du pont. Des terrains constructibles sont en cours de vente. Il est demandé une borne à 200 mètres mais problème de débit sur le réseau d'eau donc le Syndicat du Val de Loire ne veut pas le faire. Aucune décision n'est prise.

5. ACHAT DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE RUE DU PARC CM20190410-003

Monsieur le Maire explique que le parking situé sur le côté gauche de la salle polyvalente rue du Parc fait partie de la propriété du 1 rue du Parc. Il convient de régulariser cette situation en achetant cette partie de parking au riverain concerné. Le bornage a eu lieu et a défini une parcelle cadastrée section AE n°240 d'une contenance de 01a 38ca soit 138 m².

Monsieur le Maire propose que la Commune de Boismé se porte acquéreur de cette parcelle de 138 m² à l'euro symbolique auprès de Monsieur Pascal OLIVIER et Mme Gülan GÜLMEZ, propriétaires en indivision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte d'acheter la parcelle cadastrée AE n°240 d'une contenance de 138 m² située sur le côté gauche de la salle polyvalente rue du Parc à Boismé pour l'euro symbolique, dit que cet achat aura lieu en l'étude de M^o Edouard MARTIN, notaire à la Chapelle Saint-Laurent et que les frais d'acte seront à la charge de la commune. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

6. MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019 (annule et remplace le précédent)

Monsieur le Maire explique que suite à des observations de la Trésorerie de Bressuire, il convient de modifier le budget primitif commune 2019 comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
020 DEPENSES IMPREVUES			8 804,44	8 804,44	8 804,44
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	3 497,00		1 195,56	1 195,56	1 195,56
16 EMPRUNTS ET DETTES	154 491,44		156 461,88	156 461,88	156 461,88
204 SUBVENTIONS EQUIPEMENT VEI	3 000,00	3 000,00			3 000,00
0022 ACQUISITION MATERIEL	28 641,00	8 444,26	25 000,00	25 000,00	33 444,26
0023 BATIMENTS COMMUNAUX	8 000,00	1 500,00			1 500,00
0027 TRAVAUX BATIMENTS	91 874,63	23 653,06	25 000,00	25 000,00	48 653,06
0036 TRAVAUX VOIRIE	144 400,49	44 940,55	56 075,86	56 075,86	101 016,41
0053 CIMETIERE	3 000,00	1 050,00			1 050,00
TOTAL SECTION	436 904,56	82 587,87	272 537,74	272 537,74	355 125,61

INVESTISSEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
001 Excédent antérieur reporté			36 068,98	36 068,98	36 068,98
021 VIREMENT DE SECTION FONCTIC	190 018,74		240 932,26	240 932,26	240 932,26
024 PRODUIT DES CESSIONS			500,00	500,00	500,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 771,12		2 743,34	2 743,34	2 743,34
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	261 265,19		66 518,89	66 518,89	66 518,89
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEME			8 362,14	8 362,14	8 362,14
TOTAL SECTION	453 055,05	0,00	355 125,61	355 125,61	355 125,61

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
011 CHARGES A CARACTERE GENEF	207 629,00		209 728,00	209 728,00	209 728,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	299 495,00		299 395,00	299 395,00	299 395,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES			30 701,66	30 701,66	30 701,66
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.	190 018,74		240 932,26	240 932,26	240 932,26
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 771,12		2 743,34	2 743,34	2 743,34
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	254 500,00		314 750,00	314 750,00	314 750,00
66 CHARGES FINANCIERES	7 492,00		6 460,00	6 460,00	6 460,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00		500,00	500,00	500,00
TOTAL SECTION	963 205,86	0,00	1 106 710,26	1 106 710,26	1 106 710,26

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
002 Excédent antérieur reporté	210 741,86		365 670,26	365 670,26	365 670,26
013 ATTENUATION DE CHARGES	3 182,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
70 PRODUITS DES SERVICES	95 082,00		94 140,00	94 140,00	94 140,00
73 IMPOTS ET TAXES	398 000,00		405 700,00	405 700,00	405 700,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	203 700,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	22 000,00		18 700,00	18 700,00	18 700,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL SECTION	935 705,86	0,00	1 106 710,26	1 106 710,26	1 106 710,26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve ce budget primitif 2019 pour la commune.

7. TOURS DE GARDE ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI 2019 :

8h – 10h30	10h30 – 13h	13h – 15h30	15h30 – 18h00
Fanny DAILLÈRE	Mickaël VUILLEMIN	Régine GINGREAU	Julien HAY
Ronan CESBRON	Patrice GAUTHIER	Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT
Yves MORIN	Eric DIGUET	Catherine LECOMTE	Hélène BATISTA DA CUNHA

QUESTIONS DIVERSES :

1. RASSEMBLEMENT 8 MAI 2019 :

Commémoration habituelle. Sono sous-traitée pour 80 € : on continue.
Nouveau Président UNC-AFN de Boismé : M. Michel FOUCHEREAU

Proposition d'apéritif : Pineau des Charentes pour 70 personnes maximum.

2. SUBVENTIONS 2019 (Suite) CM20190410-004

Suite aux différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
Foyer des élèves de l'EREA F. DOLTO de SAINT-AUBIN LE CLOUD	2 enfants x 15 € = 30.00 €
TOTAL	30.00 €

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DEMANDE DE L'ADOTEAM (Foyer des Jeunes de Boismé) CM20190410-005

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par l'ADOTEAM (foyer des jeunes de Boismé). Les membres de l'ADOTEAM souhaitent organiser une opération « fossés propres ». Ils sollicitent l'autorisation du Conseil Municipal ainsi qu'une aide matérielle (fourniture de sacs poubelle, gants et pinces à long manche).

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette opération et donne son accord pour l'aide matérielle demandée.

4. COMMISSION VOIRIE :

Le numérotage des parcelles dans l'écoquartier reste identique à celui des lots.

Visite du chantier.

Visite de la salle de réunion + cantine

Problème important de voirie déformée entre la Vallée et la Franière.

5. JOURNÉE PROMOTION IMMOBILIERE :

Journée immobilière du 15 juin 2019 : contacter les pavillonneurs, les journaux, mettre des affiches sur les panneaux, site de la commune, Facebook, point presse, RDV Bressuirais ...

Prévoir un tivoli à l'écoquartier. Contacter les agences immobilières et les propriétaires concernés.

1^{ère} réunion de préparation : Vendredi 12 avril à 20h30

2^{ème} réunion de préparation : Vendredi 3 mai à 20h30

Prévoir un accueil convivial avec boissons. Faire un plan avec une fiche par maison.

6. REMISE EXCEPTIONNELLE DE 10 % SUR PRIX DE VENTE HT DES PARCELLES DE L'ECOQUARTIER DU LAC DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE PROMOTION IMMOBILIERE DE BOISME LE 15 JUIN 2019 CM20190410-006

Monsieur le Maire propose qu'une remise soit effectuée sur le prix de vente hors taxes des parcelles du lotissement de l'écoquartier du Lac lors de la journée de promotion immobilière de Boismé le Samedi 15 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de faire une remise de 10 % sur le prix hors taxes des parcelles de l'écoquartier du Lac pour lesquelles une offre d'achat serait signée entre le 15 et le 25 juin 2019 avec la signature de la vente devant notaire avant le 31 décembre 2019 minuit.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

7. COMPLEMENT DE SUBVENTION APEB (Association des Parents d'élèves de Boismé) CM20190410-007

Monsieur le Maire présente le bilan financier de l'APEB reçu en mairie suite à la demande du Conseil Municipal. Le bilan 2017-2018 laisse apparaître un déficit de 260.94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 1000 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

8. DEVIS POUR LE CHANGEMENT DES EXTINCTEURS SUR DEUX ANS CM20190410-008

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, explique que l'entreprise SAFE qui contrôle les extincteurs est venue dernièrement. Il a été signalé que 12 extincteurs seront à changer prochainement. Il est proposé d'en changer 6 en 2020 et 6 en 2021. Le coût serait de 328.80 € pour ceux à changer en 2020 et de 335.80 € pour ceux qu'il doit être changés en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte les deux devis proposés par l'entreprise SAFE pour respectivement 328.80 € en 2020 et 335.80 € en 2021 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

9. DEMANDE DES ROUTINS DE BOISMÉ :

Ils souhaiteraient avoir la mini-pelle de la Commune pour refaire des fossés dans les chemins.

10. COMMISSION CANTINE : Jeudi 11 avril à 20h30.

11. DEVIS POUR REPARATION FREINS ET CLIGNOTANTS DU RENAULT 551 CM20190410-009

Monsieur Patrice GAUTHIER explique les freins et les clignotants du tracteur RENAULT 551 de la commune ne fonctionnent plus.

Deux devis ont été demandés :

- SAVAS Bressuire	1 219.42 € HT
- Garage HERBRETEAU B. Saint Germain de Longue Chaume	1 110.10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit de retenir la proposition du Garage HERBRETEAU B. pour 1 110.10 € HT pour la réparation du tracteur Renault 551 de la commune et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

12. BALADE RACONTÉE : le jeudi 9 mai à 20h30 à Boismé. RDV place de l'église avec bottes et lampe torche.

Séance levée à 22 h 39 min

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,
Patrice GAUTHIER**

Patrice GAUTHIER	Eric DIGUET	Régine GINGREAU
Marie-Claude BERTHELOT	Christine ENDUIT	Jean-Hugues BOUTET
Mickael VUILLEMIN	Olivier MARTIN-JOVÉ	Absent excusé Hélène BATISTA DA CUNHA
Julien HAY	Absent excusé Fanny DAILLÈRE	Ronan CESBRON
Amandine WILLOCQ	Catherine LECOMTE	Yves MORIN
Absente excusée		